

Avis de Concertation préalable

En application des articles L103-2 et suivants du code de l'urbanisme

Projet de réalisation d'une troisième ligne de tramway dite T3 « Chenôve Portes du Sud – Dijon Cap Nord »

1. Objet de la concertation

Par délibération DM2025_03_27_003 du 27 mars 2025, le Conseil de Dijon métropole a adopté les objectifs et modalités de concertation préalable relatifs au projet de réalisation d'une troisième ligne de tramway dite T3 qui reliera « Chenôve/Portes du Sud jusqu'à Dijon/Cap Nord » et, quasi à mi-parcours, desservira l'emblématique place Wilson au centre sud de Dijon.

Longue de plus de 10km, réalisée sans expropriation et comptant 3 km de tronçons en commun avec les lignes T1 et T2, la ligne répond aux besoins d'une métropole en expansion :

- au sud, desserte du projet des Grands Vergers du Sud, sur l'avenue Roland Carraz à Chenôve, et, au nord de la zone d'activités et commerciale, Cap Nord,
- desserte des secteurs en plein essor dont les projets Bruges II, Terrot et Hyacinthe Vincent,
- desserte de plusieurs établissements scolaires majeurs, parmi lesquels le lycée Roland Carraz, le lycée Le Castel, le groupe scolaire Saint-Joseph, le lycée Simone Weil, le lycée Hyppolite Fontaine et le lycée Gustave Eiffel,
- desserte des équipements de l'avenue Champollion du quartier des Grésilles - salle d'escalade, la piscine, centre sportif Epirey ou encore le Centre de Rencontres Internationales (le CRI).

Le projet comprend la création de deux parcs-relais.

Le coût du projet est estimé à 200M€ (matériel et infrastructures). Sa mise en service est prévue à l'horizon 2030.

La concertation préalable a pour objectifs de :

- faire connaître le projet aux habitants de l'agglomération et aux riverains et entendre leurs avis sur son contenu,
- identifier les facteurs permettant de favoriser le report modal de la voiture sur le tramway, et mieux comprendre les facteurs d'attractivité du tramway pour le grand public,
- anticiper les nuisances à venir lors des travaux, et en particulier leurs impacts possibles sur les activités économique et commerciale riveraines,
- bien comprendre les attentes des habitants en matière de répartition des fonctions urbaines sur les axes empruntés par le tramway : place de la végétalisation, des espaces piétons et cyclables, du stationnement, de la circulation automobile...,
- mieux comprendre les attentes des habitants sur l'articulation du projet de tramway avec le réseau de bus actuel pour anticiper le futur réseau de transports collectifs,
- et finalement nourrir la poursuite des études et notamment le programme des études de maîtrise d'œuvre qui pourraient être menées dès 2026.

2. Cadre de la concertation

Cette concertation préalable s'appuie sur deux délibérations du Conseil de Dijon métropole : la première en date du 28 septembre 2023 autorisant le lancement des études de faisabilité pour l'extension du réseau de Transport en Commun en Site Propre (TCSP) de Dijon métropole et actant le principe de l'organisation d'une concertation avec la population, la seconde en date du 27 mars 2025 actant les modalités de la concertation préalable.

Elle sera réalisée en application des articles L103-2 et suivants et R103-1 et suivants du code de l'urbanisme relatifs à la procédure de concertation préalable, et poursuivra les objectifs généraux de la participation du public fixés par les points 1°, 3° et 4° du II de l'article L120-1 du Code de l'environnement relatif à l'information et la participation des citoyens.

La concertation préalable du public au sujet du projet de réalisation d'une troisième ligne de tramway dite T3 « Chenôve Portes du Sud – Dijon Cap Nord » aura lieu du 2 juin au 1 août 2025 inclus.

3. Modalités de la concertation

Les modalités de la concertation préalable approuvées par le Conseil de Dijon métropole le 27 mars 2025 comprennent :

Le dossier de concertation présentant les objectifs et les principales caractéristiques du projet qui pourra être consulté, pendant toute la durée de la concertation visée ci-dessus, sur le site internet de Dijon métropole et la plateforme participative <https://www.dijon-metropole.fr/> et concertationT3.dijon-metropole.fr et sera également consultable, au format papier, dans les lieux suivants aux horaires d'ouverture du public :

- Le siège de Dijon métropole, 40 avenue du Drapeau à Dijon,
- La mairie de Dijon, place de la Libération à Dijon,
- La mairie de Chenôve, 2 place Pierre Meunier à Chenôve,
- L'agence DiviaMobilités, 16 place Darcy à Dijon.

Un panneau d'information installé à l'accueil de chacune des mairies des communes de Dijon métropole pendant la période de concertation et permettant aux visiteurs de prendre connaissance des modalités de participation à la concertation et les invitant à venir assister aux réunions publiques.

Une exposition permanente présentée aux horaires d'ouverture au public au siège de Dijon métropole, dans les mairies de Dijon et Chenôve, et à l'agence DiviaMobilités, aux adresses ci-dessus.

Un stand d'information mobile installé ponctuellement dans différents points de la métropole permettant d'aller à la rencontre d'un large public (sous réserve d'un empêchement de dernière minute, le cas échéant le public sera tenu informé dans les huit jours qui précèdent) :

- Le mercredi 25 juin de 11h à 17h - Place centrale Roger Remond à Quetigny
- Le vendredi 27 juin de 13h à 17h - Parking commerces rue du Faubourg St Nicolas à Fontaine-lès-Dijon
- Le mercredi 2 juillet de 13h à 17h – Place Wilson à Dijon
- Le jeudi 3 juillet de 8h à 12h – secteur du marché des Grésilles, Place et rue Galilée à Dijon
- Le vendredi 4 juillet de 10h à 16h – Place François Rude à Dijon
- Le samedi 5 juillet de 9h30 à 12h30 – Route de Gray, parking du centre commercial à Saint-Apollinaire
- Le lundi 7 juillet de 13h à 17h – Parking centre commercial du Point du Jour à Talant
- Le mardi 8 juillet de 10h à 17h – Centre commercial Toison d'Or, Esplanade côté tramway à Dijon
- Le mercredi 9 juillet de 11h à 17h – Place de la Liberté à Chevigny
- Le jeudi 10 juillet de 13h à 17h – Esplanade du Cèdre à Chenôve
- Le vendredi 11 juillet de 13h à 17h – Esplanade Nelson Mandela à Longvic

Six réunions publiques d'information et d'échanges à destination de tous les habitants de Dijon métropole :

- Le vendredi 6 juin à 18h - Dijon métropole, 40 avenue du Drapeau à Dijon
- Le lundi 16 juin à 19h - Ecole ESEO, 9 rue Sully à Dijon
- Le mardi 17 juin à 19h - Lycée Saint Joseph La Salle, 39 rue du Transvaal à Dijon
- Le mercredi 18 juin à 19h - Le Cèdre, 9 esplanade de la République à Chenôve
- Le mercredi 25 juin à 19h - Le Consortium, 37 rue de Longvic à Dijon
- Le jeudi 3 juillet à 19h - Salle Camille Claudel, 4 rue Camille Claudel à Dijon

Trois réunions thématiques organisées pour le grand public et les acteurs concernés afin d'échanger autour de quelques sujets clefs du projet :

- Le samedi 14 juin 2025 de 11h à 13h - Caserne du Transvaal, 26 rue du Transvaal à Dijon, sur la thématique « Partage de l'espace »
- Le mercredi 2 juillet 2025 de 17h à 19h - Salle Camille Claudel, 4 rue Camille Claudel à Dijon, sur la thématique « Environnement, végétalisation et intégration paysagère »
- Le mercredi 9 juillet de 18h30 à 20h30 - L'Entrepôt, 40 rue de Longvic à Chenôve, sur la thématique « Intermodalité et accessibilité »

Trois balades urbaines au profit du grand public pour les amener à « visualiser » le futur projet dans son environnement et à exprimer de façon précise leurs attentes, leurs craintes, et toute information utile à la réussite de l'insertion locale du tramway :

- Le samedi 14 juin 2025 de 8h30h à 10h30
- Le mercredi 2 juillet 2025 de 14h30 à 16h30
- Le mercredi 9 juillet de 14h30 à 16h30

Trois ateliers d'échanges avec le monde économique et les commerçants

- Le vendredi 13 juin à 18h - Chambre de Commerce et d'Industrie Côte-d'Or Saône et Loire, 2 avenue Marbotte à Dijon
- Le jeudi 19 juin à 18h – Entreprise Pagot Savoie (ZAE Cap Nord), 12 rue de l'Yser Dijon
- Le mardi 1^{er} juillet à 19h - Escalé Charcot, Avenue du 14 juillet à Chenôve

Le grand public pourra contribuer pendant la période de concertation active du 2 juin au 1^{er} août 2025 inclus à travers :

- **une plateforme numérique participative** dédiée à l'adresse *concertationT3.dijon-metropole.fr*,
- **un registre papier** qui sera mis à disposition au siège de Dijon métropole, à la mairie de Dijon et à la mairie de Chenôve aux adresses susmentionnées aux heures d'ouverture du public,
- **l'envoi d'un courrier libre** à Dijon métropole, 40 avenue du Drapeau 21000 Dijon,
- **l'envoi d'un courriel** à l'adresse *concertationT3@metropole-dijon.fr*.

Toutes les informations concernant l'organisation de ces événements seront disponibles sur le site internet de Dijon métropole et la plateforme participative <https://www.dijon-metropole.fr/> et *concertationT3.dijon-metropole.fr*.

4. Suites de la concertation

À l'issue de la concertation, le Conseil de Dijon métropole sera appelé à dresser et approuver un bilan de la concertation et à présenter les mesures qu'il juge nécessaire de mettre en place pour tenir compte des enseignements tirés de la concertation, ainsi que les modalités de poursuite du projet tenant compte des observations recueillies auprès du public. Ce bilan sera joint au dossier d'enquête publique.